

# **ASSOCIATION COURNON LE CENDRE DEFENSE CAT-NAT**

**COMPTE RENDU Réunion du 10 mai 2019** salle des associations place Joseph Gardet Cournon d'Auvergne.

EXCUSE(ES) : DEL MAZO Aurélie, FAUCHERY Jean Pierre, LE GUILLOUX Sandrine.

## **ORDRE DU JOUR :**

**Le 22 mars 2019 à l'assemblée Générale le Bureau a été réélu à l'unanimité.**

Président(e)	Madame BICHON Marie-Thérèse
Vice-Président(e)	Madame EPPELLE Evelyne
Secrétaire	Madame LE GUILLOUX Sandrine
Secrétaire	Madame DEL MAZO Aurélie
Trésorier	Monsieur ROKOSZAK Gérard
Commissaire aux comptes	Madame JEANGUIOT Annie
Membre du bureau	Monsieur ARSAC Gilles
Membre du bureau	Monsieur PUISEUX Guillaume
Membre du bureau	Monsieur FAUCHERY Jean-Pierre

❖ Date de la prochaine réunion avec nos Adhérents.

**SAMEDI 22 JUIN 2019 matin à Cournon salle Anne Sylvestre à 9 h 30 .**

Vous recevrez une invitation avec le programme 10 jours avant la réunion.

- ❖ Le sondage : Trop peu de réponse (60) mais bon c'est quand même assez éloquent.  
Il y a 14 assurances différentes- 7 dossiers 2015 – 45 dossiers 2016 – 8 dossiers 2017/2018.  
Seulement 10 dossiers sont clos + les 7 démissions qui sont partis dossiers terminés.  
Nous vous présenterons le graphique par assurances, par année lors de la réunion du 22 juin.  
Si vous n'avez pas renvoyé votre questionnaire vous pouvez encore le faire, ce qui nous permettra d'être plus justes dans nos commentaires. Toujours à la même adresse 6 rue Condorcet 63800 Cournon.
- ❖ Nous avons eu un mail de la mairie du Cendre de Jean-Louis MOLAT qui nous demande de suivre les indications pour les prochaines locations de salle. Evelyne EPPELLE s'en occupe.
- ❖ Foire de la Saint Maurice : **OUI** au nom de l'association. Nous faisons appel à vous si vous avez des objets en bon état et que vous voulez vous débarrasser nous nous chargerons de les vendre au nom de l'association. Tout objet non vendu sera apporté AUX MAINS OUVERTES à Gerzat.

❖ TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CLERMONT-FERRAND :

- Le tribunal a rejeté la requête de l'association sur la demande de reconnaissance de la **CAT**astrophe **NAT**urelle 2015. L'état n'était pas représenté seul la réquisition du procureur a suffi à Madame le juge pour rejeter notre demande et celle de 60 communes du Puy de Dôme.
- Le tribunal a rejeté aussi les demandes de l'état qui était une indemnisation d'un montant de 3000 €
- Nous avons décidé de faire APPEL.

Le bureau,

